

Conférence du désarmement

Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 février 2019, à 10 h 5

Président: M. Aidan Liddle(Royaume-Uni)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1486^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous poursuivons le segment de haut niveau de la Conférence du désarmement. Nous avons six orateurs inscrits sur notre liste pour ce matin et sept autres pour cet après-midi. Avant de poursuivre, permettez-moi de vous rappeler que vous êtes tous les bienvenus à la réception qui se tiendra devant la salle immédiatement après la séance de ce matin pour célébrer le vernissage de notre exposition sur les 100 ans de la diplomatie du désarmement à Genève et les 40 ans de la Conférence du désarmement.

À ce stade, permettez-moi de suspendre la séance afin d'accueillir notre premier invité de marque, S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Estimés collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une cordiale bienvenue à S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque. Je remercie Monsieur le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

M. Lajčák (République slovaque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, je voudrais commencer par féliciter l'Ambassadeur Liddle pour son accession à la présidence. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Slovaquie pour faire avancer les travaux de la Conférence. Je voudrais également remercier la présidence précédente, la présidence ukrainienne, d'avoir dirigé la Conférence et déployé des efforts inlassables pour parvenir à un consensus sur le programme de travail.

Je tiens d'emblée à affirmer que, dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, nous ne nous en tirons pas particulièrement bien. L'architecture multilatérale de la maîtrise des armements et du désarmement s'est détériorée. Nous le savons tous. Ce n'est pas une nouveauté. Pourtant, l'année 2018 et les premières semaines de l'année 2019 ont été marquées par de nouveaux revers.

Premièrement, la Convention sur les armes chimiques – traité né dans cette instance – a été violée à plusieurs reprises, notamment par l'utilisation d'un agent neurotoxique sur le sol européen. Deuxièmement, nous assistons à l'érosion du système institué par les traités ; les anciens accords bilatéraux et les mécanismes multilatéraux plus récents semblent s'effriter. Le Plan d'action global conjoint, qui constitue le principal succès en matière de non-prolifération nucléaire et, en même temps, un modèle de diplomatie multilatérale, ne tient désormais qu'à un fil. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), qui a éliminé certaines des armes offensives les plus déstabilisatrices d'Europe, est aujourd'hui sur le point de s'effondrer. Enfin, nous assistons à l'émergence d'un potentiel d'instabilité nucléaire.

C'est une situation inquiétante qui exige une action urgente de notre part. Les tensions et les incertitudes se renforcent au fur et à mesure que la confiance s'amenuise et que la situation devient de plus en plus imprévisible ; les implications de la révolution numérique sur nos sociétés, y compris en matière de sécurité et de défense, restent mal connues. Les technologies nouvelles et émergentes ne sont pas suffisamment prises en compte dans les régimes existants de maîtrise des armements. Nous devons nous mobiliser et commencer à rechercher des solutions sur de nouvelles bases. Cette situation ne doit pas perdurer, surtout en cette période marquée par l'apparition de vulnérabilités, d'interdépendances et de difficultés nouvelles dont la dimension est mondiale. Elle ne nous apporte rien de bon.

Permettez-moi, avec cet objectif à l'esprit, d'insister sur trois points clefs. Premièrement, les choses ne dureront pas ainsi si nous réitérons notre engagement en faveur du multilatéralisme. Toute démarche qui conduirait à une dérégulation de l'environnement nucléaire serait périlleuse. Revenir en arrière et reproduire les courses aux armements caractéristiques des décennies au cours desquelles les armes nucléaires échappaient à toute réglementation ne sert en aucun cas la paix et la stabilité. Des domaines

aussi complexes que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération nécessitent des règles et une architecture solide. Nous devons donc maintenant, avant toute chose, honorer les engagements existants en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Ces engagements doivent être pleinement respectés, mis en œuvre et appliqués. Les règles sont faites pour être respectées.

Deuxièmement, nous avons besoin d'une volonté politique, de compromis, de dialogue et d'un travail collectif. Ces deux conditions sont liées. Il n'y aura de volonté politique de faire des compromis et de négocier de nouveaux instruments de désarmement que si les accords existants sont pleinement respectés. Il est d'autant plus décevant de voir le Traité FNI sur le point de s'effondrer après plus de trente ans d'existence, malgré les efforts diplomatiques intenses déployés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les pays membres de l'Union européenne. Un traité de désarmement quel qu'il soit n'est pas viable s'il n'est respecté que par une seule partie ; mais nous pensons qu'il est encore temps de le sauver. Pendant les cinq mois restants, les États-Unis et la Russie devraient maintenir ouverts les canaux nécessaires à un dialogue positif afin de maintenir le FNI en vie. La Russie a la responsabilité particulière de prendre des mesures transparentes et vérifiables pour se conformer pleinement aux obligations souscrites en vertu de ce Traité, faute de quoi nous pourrions bien assister à un effet domino sur les autres régimes existants.

En outre, nous avons besoin d'une Conférence du désarmement pertinente. La Conférence du désarmement peut en effet à la fois bénéficier d'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et y contribuer, mais pour que cela soit possible, nous devons la revitaliser. Je fais preuve d'un optimisme prudent, en raison de l'approche pragmatique que nous avons adoptée il y a deux ans. Grâce à la création des cinq organes subsidiaires l'année dernière, nous avons pu mener des discussions constructives. Ces travaux, qui ont abouti à l'adoption de quatre rapports de fond, ont constitué un pas en avant essentiel et envoyé un message important.

Nous devons continuer à rechercher un terrain d'entente et à recenser les domaines de convergence, afin d'être mieux préparés pour les futures négociations qui pourront s'ouvrir à un moment plus favorable qui, espérons-le, ne se fera pas attendre trop longtemps. Nous continuons d'insister sur la nécessité de porter l'attention voulue à l'élargissement de la composition de la Conférence et sommes prêts à tenir des consultations sur les améliorations qui pourraient être apportées à ses méthodes de travail.

En ce sens, le projet de proposition du Royaume-Uni visant à créer des organes subsidiaires et des postes de coordonnateurs spéciaux pourrait constituer une solution réaliste et viable. Les États membres doivent faire preuve d'une volonté politique et d'une souplesse à toute épreuve afin de parvenir à des compromis susceptibles de les aider à avancer sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence.

Troisièmement, nous devons tous faire notre part. Avec ses alliés, la Slovaquie continuera de défendre une approche graduelle fondée sur un ensemble cohérent de mesures juridiques et d'instruments pratiques se renforçant mutuellement qui nous permettraient de promouvoir un désarmement nucléaire graduel. Il n'existe aucun raccourci susceptible de nous mener vers le « zéro global ». En outre, tous les pays dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire. La Slovaquie, comme d'autres pays, continue de plaider en faveur du lancement sans délai des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base de la décision contenue dans le document CD/1299. Nous estimons que cette question a progressé et qu'elle est mûre pour des négociations au sein de la Conférence.

La Slovaquie continuera également d'appuyer résolument le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous souhaitons que les capacités de vérification mises en place par le régime institué par le Traité soient prêtes et disponibles dès son entrée en vigueur. L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À l'approche de la Conférence d'examen de 2020, tous les États parties au Traité doivent mettre en œuvre l'ensemble des engagements souscrits. Il est également essentiel que nous poursuivions les efforts visant à promouvoir l'universalisation du Traité pour en faire un instrument véritablement mondial.

Il incombe à tous les États parties de faire en sorte que la Conférence d'examen de 2020 soit un succès.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, cette Conférence demeure le principal organe de coopération en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Elle a toute légitimité pour ce faire et a un but essentiel. Nous devons nous employer au maximum pour faire avancer son travail et trouver des moyens de renforcer la volonté politique et la confiance ; nous le devons aux générations futures. Comme certains le disent, il est minuit moins deux. Invertissons l'horloge de la fin du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lajčák de sa déclaration. Qu'il me soit permis de suspendre la séance afin de raccompagner Monsieur le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Je souhaite à présent une chaleureuse bienvenue à notre nouvel invité de marque, S. E. M. Josip Brkić, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine. Je remercie Monsieur le Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

M. Brkić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Excellences, Mesdames et Messieurs, chers amis, c'est pour moi un grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, à Genève, à l'occasion du débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Nous faisons tous face à des défis nouveaux et nombreux dans un contexte géopolitique en pleine évolution : l'expansion du terrorisme et de la radicalisation dans le monde ; la multiplication des foyers de conflit ; la crise des migrants et des réfugiés ; ou encore l'évolution des rapports de force et des relations entre les pays et entre les régions partout dans le monde.

La sécurité et la stabilité représentent un intérêt stratégique et le socle de la politique étrangère de mon pays, ce qui est probablement aussi vrai pour bon nombre d'entre vous. Il s'agit là ni plus ni moins que d'une condition préalable nécessaire au développement économique et culturel, au commerce international, ainsi qu'à la coopération bilatérale et multilatérale dans divers domaines. Dans le monde d'aujourd'hui, la sécurité et la stabilité des États souverains sont exposées non seulement à des menaces traditionnelles, mais encore à des menaces nouvelles émanant de différents acteurs à l'échelle internationale. Le caractère de plus en plus atypique des menaces qui pèsent sur la stabilité et la sécurité appelle une réponse globale.

La Bosnie-Herzégovine, dont un des objectifs stratégiques de la politique étrangère est de devenir membre à part entière de l'Union européenne, coopère aussi très étroitement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Elle a toujours appuyé un multilatéralisme efficace et un ordre international réglementé. Le système des Nations Unies représente une autorité morale et un cadre de légitimité internationale dans un monde où les règles et normes internationales sont de plus en plus contestées. Un multilatéralisme efficace et un système international réglementé, avec l'ONU en son cœur, sont indispensables pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'environnement stratégique actuel, qui est en constante évolution et de plus en plus difficile, nous concerne tous. Les conflits régionaux, les tensions internationales, le renforcement des arsenaux militaires et la menace terroriste sont autant de facteurs qui influencent et fragilisent le régime mondial de non-prolifération et de désarmement. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, a un rôle crucial à jouer à cet égard.

La Conférence du désarmement et ses prédécesseurs ont négocié de nombreux accords multilatéraux importants de limitation des armements et de désarmement, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour n'en citer que quelques-uns. Pourtant, s'il ne nous faut pas grand-chose pour nous convaincre et convaincre les autres de l'importance et de la nécessité de la Conférence, ce n'est un secret pour personne que la Conférence du désarmement se trouve, depuis quelque temps déjà, dans une impasse. Le Secrétaire général de l'ONU et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ont exprimé à de nombreuses reprises leur appui et leur engagement constant à remettre la Conférence sur les rails.

De nombreux États, membres et non-membres de la Conférence du désarmement, demeurent profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve cette instance et par l'absence persistante d'accord sur un programme de travail. Il est toutefois réconfortant de constater que plusieurs présidences de la Conférence ont déployé des efforts courageux pour tenter de trouver un terrain d'entente et sortir de plusieurs années de blocage.

La Bosnie-Herzégovine est partie à la Convention sur les mines antipersonnel, à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur les armes biologiques ; elle est également une Haute Partie contractante à la Convention sur certaines armes classiques et à l'ensemble des Protocoles y annexés. Elle joue un rôle plus actif pour certains de ces instruments que pour d'autres, mais nous les considérons tous d'importance et de portée égales. Même si elle n'est pas membre de la Conférence du désarmement, la Bosnie-Herzégovine participe régulièrement à ses travaux en tant qu'État observateur.

Nous saluons les efforts déployés par la présidence ukrainienne et maintenant par la présidence britannique au cours de la session de cette année, ainsi que les efforts déployés par d'autres présidences lors des sessions précédentes. Bien qu'en raison de divergences de vues, aucun consensus n'ait pu être dégagé, les échanges – que ce soit au sein du groupe de travail sur la voie à suivre en 2017 ou dans les organes subsidiaires en 2018 – se sont révélés très utiles pour aider à comprendre les différentes positions et préoccupations des États.

La nouvelle décision proposée par le Royaume-Uni concernant la création d'organes subsidiaires et la désignation de coordonnateurs spéciaux pour la session de 2019 est un pas dans la bonne direction. En l'absence de consensus sur le lancement de négociations sur quelque question que ce soit pour le moment, la création d'organes subsidiaires et de coordonnateurs spéciaux fournira la structure dont la Conférence du désarmement a besoin pour sa session de 2019, sur la base des quatre questions centrales inscrites à son ordre du jour que sont le désarmement nucléaire, la question des matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. Indépendamment de la complexité du dialogue et de l'apparence ou de l'issue des négociations, nous devons simplement poursuivre le processus et trouver un terrain d'entente sur lequel nous pourrions enfin faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement.

En tant qu'État multiculturel et multiethnique, à la croisée des chemins entre l'Orient et l'Occident, la Bosnie-Herzégovine a une structure gouvernementale plutôt sophistiquée et très complexe. Tout comme la Conférence du désarmement, la Bosnie-Herzégovine travaille, vit et respire par le concept du consensus. Bien que la méthode soit parfois lente, voire laborieuse et certainement difficile à manier, elle est cruciale, et elle est la seule façon d'avancer. Si nous l'utilisons, c'est parce que nous savons ce qui est en jeu et ce que nous voulons pour nos enfants et notre avenir.

La Conférence du désarmement a un travail crucial à accomplir, crucial pour nos enfants et crucial pour notre avenir, et nous devons trouver un moyen, ensemble, de faire avancer ce travail. Chacun d'entre nous devra faire preuve, à tout le moins, d'une volonté politique substantielle et d'une pensée créative si nous voulons sortir de cette impasse. Mais nous devons aller de l'avant, enrayer les tendances inquiétantes, rétablir le dialogue et la confiance et passer de la confrontation à la coopération, afin de pouvoir relever ensemble ces grands défis mondiaux.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Brkić de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner M. Brkić et d'attendre l'arrivée de notre prochain invité de marque pour la matinée, M. Paul Teesalu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, qui doit prendre la parole à 11 h 45.

La séance est suspendue à 10 h 30 ; elle est reprise à 11 h 45.

Le Président (parle en anglais) : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité, M. Paul Teesalu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité, M. Paul Teesalu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie. Je vous remercie, Monsieur le Vice-Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement et vous donne la parole.

M. Teesalu (Estonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Liddle pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation. J'adresse également mes meilleurs vœux aux autres Présidents de la session de 2019.

L'environnement mondial actuel en matière de sécurité est de plus en plus dangereux et imprévisible. Les menaces qui pèsent sur notre sécurité sont plus complexes que jamais : prolifération et même utilisation d'armes de destruction massive, terrorisme, extrémisme violent, activités malveillantes dans le cyberspace et menaces hybrides. Malheureusement, l'érosion des règles et de l'ordre international institué par les traités en matière de sécurité a contribué au développement de ces menaces. Ces dernières années, nous avons pu nous rendre compte que les principes fondamentaux du droit international, qui existent depuis longtemps, n'étaient pas respectés et que les obligations internationales étaient violées.

Tout comme le Secrétaire général, nous considérons qu'il est urgent de multiplier les efforts internationaux pour édifier un monde plus sûr et apporter une réponse collective aux problèmes de sécurité mondiaux et régionaux. À cette fin, il est essentiel de maintenir et renforcer l'architecture multilatérale existante en matière de sécurité. L'efficacité et la viabilité des régimes de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement exigent de toutes les parties qu'elles se conforment aux règles et respectent et appliquent scrupuleusement les traités.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs demeure une des menaces les plus préoccupantes pour la paix et la sécurité internationales. L'emploi répété d'armes chimiques en République arabe syrienne et au Royaume-Uni l'année dernière a gravement fragilisé le régime d'interdiction universelle de ces armes. Il est essentiel de préserver et consolider la norme mondiale interdisant les armes chimiques et de renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques. Nous regrettons par conséquent que la quatrième Conférence d'examen de la Convention n'ait pas abouti à un document consensuel. Toutefois, nous accordons une grande importance à la décision de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention, en juin dernier, d'améliorer la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques et de mettre en place un mécanisme universel d'attribution des responsabilités.

Depuis trente ans, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un instrument essentiel à la stabilité stratégique et le fondement de la non-prolifération nucléaire et de la maîtrise des armements. Nous trouvons regrettable que la Fédération de Russie ait décidé de suspendre ses obligations au titre du Traité au lieu d'attendre les prochains mois pour conclure au non-respect de cet instrument. Nous notons avec préoccupation le grave problème soulevé par la prolifération des technologies balistiques. À cet égard, nous pensons que le régime de contrôle de la technologie des missiles institué par le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques joue un rôle important dans la prévention de la prolifération des missiles. Nous pensons que l'adhésion de notre pays à ce Régime contribuerait à son renforcement et aux efforts internationaux de non-prolifération. Nous défendons également avec force l'adhésion de tous les États membres de l'Union européenne à ce régime, car ils satisfont tous aux normes et critères les plus élevés qu'il fixe. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires est un autre défi. Nous appuyons les efforts internationaux déployés à cette fin et exhortons tous les États à signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Nous accueillons avec satisfaction la ratification du Traité par le Zimbabwe cette année.

Il ne sera possible d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne que par des moyens pacifiques. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques en cours avec la République populaire démocratique de Corée, lesquels ont contribué à apaiser les tensions. Toutefois, tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, tous les États devront continuer à appliquer strictement les sanctions existantes. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer à nouveau aux obligations internationales qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous soulignons également qu'il est nécessaire que l'Iran continue à respecter strictement tous ses engagements en matière nucléaire et coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre du Plan d'action global conjoint.

L'Estonie considère que la cybersécurité est devenue une question cruciale dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. Le rôle de l'ONU dans la quête d'un consensus sur les normes de comportement responsable des États et sa participation à cet effort sont de plus en plus incontournables. L'Estonie est membre de quatre groupes d'experts gouvernementaux de l'ONU qui ont, au fil des ans, formulé un certain nombre de recommandations, que l'Assemblée générale a approuvées à plusieurs reprises. Elle appuie la poursuite de l'élaboration d'un cadre stratégique de prévention des conflits et de stabilité dans le cyberspace fondé sur le droit international, en particulier sur la Charte des Nations Unies, l'élaboration et l'application de normes universelles de comportement responsable des États et la mise en place de mesures de confiance à l'échelle régionale.

Nous sommes d'avis qu'il faut préserver à tout jamais un espace extra-atmosphérique sûr et sécurisé. Il est essentiel de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'empêcher l'espace de devenir un nouveau théâtre de conflit afin de renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Sans exclure la possibilité de négocier dans l'avenir une norme juridiquement contraignante globale, efficace et vérifiable, nous pensons que les nations devraient d'abord convenir à titre volontaire de principes régissant les comportements responsables dans l'espace.

À l'approche de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu l'année prochaine, nous devons faire tout notre possible pour préserver et renforcer davantage le rôle de ce Traité en tant qu'instrument multilatéral essentiel à la sécurité internationale. Depuis son entrée en vigueur en 1970, le TNP a été la pierre angulaire des efforts mondiaux déployés en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Estonie partage l'objectif ultime de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires et continue de plaider en faveur de la poursuite de « l'approche graduelle » d'une manière réaliste et responsable. À cette fin, elle appelle de ses vœux l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous accueillons avec satisfaction le rapport présenté par le groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur la question des matières fissiles, à la préparation duquel un expert estonien a également pris une part active. Nous espérons que la Conférence du désarmement saisira cette occasion de tirer parti des précieux résultats des travaux du groupe afin d'entamer des négociations en vue de faire progresser la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais exprimer ici notre souhait ardent de prendre part aux futures négociations et réitérer la demande de mon pays de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux débats sur le désarmement en tant que membre à part entière de la Conférence du désarmement. Le rôle fondamental que la Conférence du désarmement doit jouer est de négocier des traités multilatéraux conformément à son mandat. Nous pensons que des négociations telles que celles sur le traité sur les matières fissiles et les discussions sur des questions d'importance mondiale doivent être menées au sein d'organes universellement représentatifs et doivent inclure tous les États souverains qui souhaitent en faire partie. La demande d'adhésion de mon pays, qui remonte à 2001, reste d'actualité dans l'attente de la décision de la Conférence du désarmement sur son élargissement.

Cette année marque le quarantième anniversaire de la création de la Conférence du désarmement. Les efforts visant à remettre la Conférence du désarmement sur les rails requièrent une volonté politique soutenue de la part de tous ses membres. Nous encourageons cette instance à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse.

Nous remercions chaleureusement l'Ambassadeur d'Ukraine et son équipe pour le travail qu'ils ont accompli en vue de parvenir à un consensus sur le projet de programme de travail de cette année. Toutefois, nous partageons également votre point de vue pragmatique, Monsieur le Président, selon lequel il y a avantage à construire et à approfondir les discussions engagées l'année dernière. La création d'organes subsidiaires sur les quatre questions centrales permettrait de mieux comprendre les positions des uns et des autres et de mieux structurer les débats tout au long de l'année que s'il s'agissait de discussions purement techniques. Nous nous félicitons également de votre proposition visant à désigner deux coordonnateurs spéciaux sur les technologies nouvelles et émergentes et sur les méthodes de travail et la composition de la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement doit s'intéresser à l'évolution de la science et de la technologie et nous pensons que des débats sur ces questions présenteraient un grand intérêt à condition de ne pas créer de doubles emplois avec d'autres instances. Il y a également longtemps que nous appelons de nos vœux la nomination d'un rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la composition de la Conférence, et nous sommes convaincus que des progrès sur cette question pourraient contribuer au succès et à la pertinence de cette instance.

Enfin, la candidature de mon pays au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2020-2021 témoigne de sa volonté durable d'exercer davantage de responsabilités dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. L'Estonie demeure pleinement attachée au système multilatéral fondé sur des règles et sur les traités, à l'application effective des instruments de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements et aux efforts internationaux visant à revitaliser les organes multilatéraux de négociation, en particulier la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Teesalu de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner M. Teesalu. Notre prochain orateur est attendu vers 12 h 15.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Estimés collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invitée de marque, M^{me} Sigrid Kaag, Ministre du commerce extérieur et de la coopération au développement des Pays-Bas. Je remercie Madame la Ministre de s'exprimer devant la Conférence du désarmement et lui donne la parole.

M^{me} Kaag (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, un an s'est écoulé depuis mon dernier discours devant la Conférence ; je m'exprimais alors à un autre titre, mais c'est encore un grand plaisir d'être de retour ici aujourd'hui. Force est de reconnaître qu'un nuage noir plane sur cette instance depuis un an, que les tensions mondiales s'accroissent, que les règles qui sous-tendent l'ordre international sont de plus en plus contestées et que des nouvelles menaces se dessinent.

La prolifération ne cesse d'occuper le devant de la scène mondiale et, alors que le désarmement et la non-prolifération sont plus que jamais nécessaires, nous constatons que de graves menaces pèsent sur les accords multilatéraux que nous avons conclus ensemble, des accords qui ont été âprement discutés, comme le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et la Convention sur les armes chimiques, dont la violation ne peut être que préjudiciable pour la paix et la sécurité internationales. Dans le même ordre d'idées, nous avons assisté à l'annulation d'une signature essentielle du Plan d'action global conjoint. Ces temps difficiles exigent par conséquent de notre part à tous un effort extraordinaire pour garantir le respect des règles internationales, des règles qui contribuent à l'obtention de résultats durables pour le désarmement et, par conséquent, pour la sécurité internationale. Ce faisant, nous devons montrer que nous, la communauté internationale, sommes prêts à rechercher la coopération plutôt que la division, le succès plutôt que l'échec, l'ambition plutôt que l'apathie. Cela est possible. N'oublions pas que notre ambition, qui était de créer un monde plus sûr et plus prospère, nous a poussés à établir ces normes. Le nuage noir est donc porteur d'une lueur d'espoir.

Cette année marque le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement. La Conférence et ses prédécesseurs ont accompli un travail extrêmement important qui a abouti à la négociation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces trois instruments sont essentiels à notre architecture de désarmement, et chacun d'eux est essentiel à la sécurité et à la prospérité du monde.

La Convention d'Ottawa est un autre exemple. Elle montre à quel point les règles internationales peuvent transformer les choses. Il y a plus de vingt ans, les États parties à cette Convention se sont engagés à ne plus jamais utiliser de mines antipersonnel et à éliminer ces mines et les restes explosifs de guerre. Ensemble, rien qu'en 2017, nous avons réussi à nettoyer plus de 128 millions de mètres carrés de terres contaminées. Par exemple, 28 millions de mètres carrés de terres ont été déminés en Afghanistan et au moins 16 millions en Iraq. De plus, des milliers de civils ont reçu une éducation aux risques liés aux mines et des milliers de victimes ont bénéficié d'une assistance.

La Convention sur les armes à sous-munitions est encore un autre exemple. Elle a été d'une valeur inestimable en interdisant l'utilisation, la production et le transfert de ces armes qui frappent sans discrimination. La sécurité des populations qui vivent dans les zones contaminées a été améliorée. Le cas de l'Afghanistan nous montre que cela fonctionne : les zones contaminées seront nettoyées bien avant l'échéance prévue par la Convention. Ces exemples montrent également que le désarmement contribue à prévenir les pertes civiles. Il permet aux familles de rentrer chez elles, aux hommes et aux femmes de cultiver leur terre, aux enfants d'aller à l'école en toute sécurité et aux marchés locaux de rouvrir.

Le désarmement, qui est une condition essentielle à un développement durable et accessible à tous et à la sécurité humaine, ne peut en aucun cas être considéré comme un effort isolé des autres efforts. Je suis fière que mon pays ait pu y apporter une contribution substantielle. Nous sommes un État partie actif et engagé et, grâce à notre programme pluriannuel de lutte contre les mines et les armes à sous-munitions, nous dépensons 15 millions d'euros par an dans 14 pays différents. Cette somme s'ajoute à nos contributions annuelles au Service de lutte antimines de l'ONU. Ensemble, nous avons beaucoup accompli dans ces domaines, simplement parce que nous avons osé être ambitieux.

Notre travail est loin d'être terminé. Nous devons traiter les questions dont nous sommes saisis suivant une approche globale, multilatérale et ambitieuse. Dans cet esprit, les Pays-Bas accueillent avec satisfaction l'Agenda pour le désarmement du Secrétaire général de l'ONU et appuient sa mise en œuvre. Ils sont également prêts à apporter leur contribution en se faisant les champions de l'action 31, qui vise à promouvoir la responsabilité et le respect des nouvelles normes dans le cyberspace ; de l'action 18, qui vise à renforcer la coordination interinstitutions en ce qui concerne les dispositifs explosifs improvisés ; et de l'action 21, qui vise à mieux expliquer l'incidence des armes sur la gestion des conflits.

Les Pays-Bas, forts d'une solide réputation dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement et animés d'une foi inébranlable dans les solutions négociées multilatéralement, ont pour ambition ultime de remettre la Conférence du désarmement à la place qui lui revient en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre que le contexte géopolitique s'éclaircisse. Nous devons au contraire avoir l'audace de saisir les occasions qui se présentent. Je crois que nous le devons, et je crois que nous le pouvons.

L'année dernière, des progrès importants ont été accomplis dans le cadre des organes subsidiaires. Pour la première fois en plus de vingt ans, nous avons adopté quatre rapports de fond par consensus. Les Pays-Bas attachent une importance particulière au rapport sur l'interdiction de la production de matières fissiles et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous considérons la conclusion d'un tel traité comme une étape essentielle vers la réalisation de nos objectifs communs de désarmement. Elle nous montrerait que de véritables progrès sont possibles, même si nous n'avancons que pas à pas, et même dans les circonstances les plus difficiles. Il faudra que tous les États représentés ici fassent preuve de volonté, de flexibilité et d'une ambition commune pour saisir l'occasion ou pour la susciter.

Dans ce contexte, permettez-moi d'évoquer une occasion qui ne va pas tarder à se présenter : je veux parler de la prochaine session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, qui sera suivie de la Conférence elle-même. Je rappelle qu'en 1995, la communauté internationale est parvenue, contre vents et marées, à proroger pour une durée illimitée la validité du Traité de non-prolifération nucléaire. Une des clefs de ce succès a résidé dans une collaboration selon des lignes de confrontation bien établies.

Nous souhaitons reproduire ce type de coopération. Forts de leur expérience en tant que présidence du Comité préparatoire de 2017, les Pays-Bas continuent de travailler de manière constructive avec la Pologne et la Malaisie, les Coprésidents du présent cycle d'examen. Nous visons le succès de la Conférence d'examen de 2020, par exemple, en améliorant les méthodes de travail employées lors du cycle d'examen.

Si nous y parvenons, nous constaterons peut-être, dans un an, lorsque nous nous réunirons de nouveau ici, que le nuage noir s'est quelque peu dissipé d'une manière ou d'une autre. Mais chacun d'entre nous doit puiser le courage et la volonté politique de promouvoir des progrès réels, substantiels et sur le fond. Et pour que ces progrès puissent s'accomplir, la seule réponse réside dans le multilatéralisme. J'espère que nous pourrons continuer à aller de l'avant ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kaag de sa déclaration. Permettez-moi à présent de suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner M^{me} Kaag.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre invité de marque, M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vous adresser à la Conférence du désarmement et vous donne la parole.

M. Rinkēvičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je félicite le Royaume-Uni de son accession à la présidence de la Conférence du désarmement et l'assure de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Je félicite également la présidence ukrainienne sortante pour ses efforts dans la recherche d'un consensus sur le programme de travail. Je remercie également le Secrétaire général de l'ONU, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement des efforts qu'ils déploient pour faciliter un débat international actif sur les questions de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence du désarmement a été en pointe dans les discussions essentielles qui ont été menées pour constituer notre acquis dans le domaine du désarmement mondial. C'est précisément grâce à l'immense travail accompli par la Conférence et les organes qui l'ont précédée que nous disposons aujourd'hui d'un certain nombre de traités importants. Cette action a été rendue possible par la conjugaison d'efforts diplomatiques déterminés et d'une volonté politique inébranlable.

Il y a cinq ans, ici même, j'ai appelé au rétablissement d'un climat de confiance entre les États participants et à une volonté partagée d'œuvrer au service d'un but commun à la Conférence du désarmement. J'ai vu la vérité dans les paroles de Shakespeare : « Les hommes, à de certains moments, sont maîtres de leur sort ; et si notre condition est basse, la faute n'en est pas à nos étoiles ; elle en est à nous-mêmes. ». Cinq ans après, la faute est toujours à nous-mêmes.

Les manœuvres procédurales et l'absence de volonté politique nous ont empêchés de faire de réels progrès. Toutefois, les défis mondiaux ne se sont pas atténués. Ils ne pourront pas être relevés par la seule voie unilatérale. Il incombe aux États membres de faire progresser le mécanisme de désarmement et de sortir de l'impasse.

Je le réaffirme, nous sommes préoccupés de longue date par le fait que la Conférence n'est toujours pas parvenue à un accord sur un programme de travail de fond. La création d'organes subsidiaires permettrait de poursuivre en 2019 des discussions ciblées et structurées pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Il est de notre devoir collectif d'empêcher l'érosion de l'ordre international réglementé et de préserver et renforcer les accords existants. Je commencerai par la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, deux instruments historiques négociés à la Conférence du désarmement.

Ces dernières années, la Convention sur les armes chimiques a été violée à plusieurs reprises. Ce type de comportement menace sérieusement le régime mondial de non-prolifération et de désarmement que nous nous sommes engagés à protéger et à renforcer. Personne ne devrait, en quelque lieu que ce soit, être exposé à de telles attaques et à de telles menaces abjectes. Il est donc de notre devoir et de notre responsabilité de faire respecter la norme internationale qui interdit depuis longtemps l'emploi des armes chimiques.

La Lettonie nourrit également de grands espoirs s'agissant du renforcement du régime institué par la Convention sur les armes biologiques. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que la menace des armes biologiques ne devienne réalité. Nous regrettons vivement que la Conférence d'examen de 2016 n'ait pas répondu aux attentes. L'accord sur les activités de fond conclu en 2017 par l'Assemblée des États parties, qui a été suivi par des travaux d'experts en 2018, nous a laissé espérer que nous pourrions réussir la mise en œuvre de cet important instrument. Néanmoins, nous demeurons préoccupés par la situation financière désastreuse de la Convention, qui met le secrétariat et ses travaux à rude épreuve. Les mesures adoptées à la réunion de 2018 vont dans le bon sens, mais elles ne remédieront pas à l'incapacité chronique de certains États membres à honorer leurs obligations financières au titre de la Convention. J'engage tous les États parties à s'acquitter pleinement et dans les délais des obligations financières qui leur incombent en vertu des deux Conventions.

Nous notons avec satisfaction que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est au cœur de notre sécurité et de notre stabilité. La Lettonie est fermement convaincue qu'en cinquante années d'existence, le Traité a largement contribué à nos efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Le Traité, avec ses trois piliers, demeure la pierre angulaire des efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement et la clef de voûte du renforcement de la paix et de la stabilité internationales. C'est pourquoi, à l'approche de la Conférence d'examen du TNP de 2020, il est de notre responsabilité de défendre et de préserver le TNP et d'en promouvoir et d'en renforcer la mise en œuvre. Le fait que la Conférence du désarmement ne trouve toujours pas d'issue à l'impasse qui la paralyse suscite l'apparition de processus et de formats parallèles qui risquent de fragiliser le Traité.

Nous sommes fermement convaincus que la voie à suivre se trouve dans une approche graduelle du désarmement nucléaire. Tout effort en faveur du désarmement nucléaire doit tenir compte du contexte plus large de la sécurité et de la stabilité stratégique. À cet égard, les éléments constitutifs énoncés dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 n'ont rien perdu de leur pertinence. Nous devons nous en tenir à une mise en œuvre globale, équilibrée et complète du plan. Parallèlement aux initiatives multilatérales sur le désarmement, le rôle des cinq États dotés d'armes nucléaires apparaît d'autant plus important. Nous nous félicitons de l'engagement pris par ces États de renforcer la coordination et le dialogue dans le cadre de ce processus. Dans le contexte de sécurité actuel, le dialogue entre les cinq États dotés d'armes nucléaires a une incidence majeure sur la sécurité et la stabilité internationales. Nous nous félicitons de l'engagement de ces États en faveur du TNP et de tous ses aspects, lesquels comprennent l'appui au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qu'ils ont réaffirmé lors de leur conférence tenue le mois dernier à Beijing (Chine).

Nous appuyons la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire au sein du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies et du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous nourrissons également de grands espoirs pour le dialogue sur la politique de désarmement et la naissance de l'initiative annoncée en octobre 2018, qui vise à créer les conditions du désarmement nucléaire.

La Lettonie appelle de ses vœux une action internationale pérenne et efficace en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous notons le rôle important que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI) a joué dans le renforcement de la sécurité euro-atlantique au cours des trois dernières décennies. Cette situation a été rendue possible par un dialogue constructif entre les parties et par le plein respect des obligations inscrites dans le Traité. Toutefois, la maîtrise des armements ne peut être efficace que si toutes les parties en respectent les règles. Les violations du Traité FNI par la Russie ont amoindri son efficacité. Nous devons à présent engager des discussions ouvertes, franches et constructives pour établir la confiance nécessaire à des négociations multilatérales efficaces afin de ne laisser aucune faille dans l'architecture multilatérale de maîtrise des armements.

Enfin, et ce n'est pas là la moindre des choses, la Lettonie accueille positivement l'effort mondial visant à intégrer la problématique de l'égalité des sexes aux discussions sur le désarmement. La pleine participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à toutes les activités et à tous les niveaux de prise de décisions est importante pour la crédibilité à long terme des efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement. Désireuse d'apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif, la Lettonie a proposé de faire de la question du genre et de la violence fondée sur le genre le thème prioritaire de sa présidence de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Cette thématique s'articule autour de trois piliers : l'équilibre entre les sexes dans la représentation, l'incidence de la violence armée et des conflits du point de vue du genre, et la meilleure façon d'inclure les différents aspects de la violence fondée sur le genre dans l'évaluation des risques des transferts d'armes. Notre objectif est de parvenir à un consensus à la Conférence des États parties sur les mesures pratiques que les États pourraient prendre pour atténuer les effets négatifs de la violence fondée sur le genre.

Pour terminer, depuis 2004, la Lettonie figure au nombre des 27 États qui n'ont eu de cesse de promouvoir la crédibilité de la Conférence du désarmement en tant que principale instance internationale de négociation sur le désarmement. C'est pourquoi elle considère qu'il importe de poursuivre les consultations au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rinkēvičs de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M. Rinkēvičs.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance est reprise. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ? Il semble que ce ne soit pas le cas. Les travaux de la séance plénière de ce matin sont donc terminés. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu cet après-midi, à 14 h 45, et elle s'ouvrira avec l'allocation de notre premier orateur, M. Jacek Czaputowicz, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. Il sera suivi de dignitaires venus de Belgique, d'Égypte, d'Afrique du Sud, de Malaisie, de Norvège, d'Iraq et de Sri Lanka.

Avant de lever la séance, je vous rappelle que vous êtes tous invités à vous joindre à nous devant la salle du Conseil pour notre réception de vernissage de l'exposition sur le désarmement organisée pour marquer les 100 ans de la diplomatie du désarmement à Genève et les 40 ans de la Conférence du désarmement. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de vous accueillir à nouveau dans la salle cet après-midi pour la suite du débat de haut niveau. La séance est levée.

La séance est levée à 13 heures.